

☎ 01 69 25 39 00
www.morsang-sur-orge.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 03 février 2026
Délibération n° 2026-04

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT
D'ÉVRY

Nombre de membres

En exercice : 35
Votants : 35

Date de convocation :
27/01/2026

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :

L'An deux mille vingt-six, le 03 février à 19H30, le Conseil municipal de Morsang-sur-Orge, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marianne DURANTON, Maire,

Présents : Marianne DURANTON, Florence LEBouc, Didier CHARNET, Brigitte HOCHART, Augustin DUMAS, Elisabeth ROLANDO, Jacques PEREZ, Vanessa MALONGA, Pierre MOREAU, Dominique DESCHAMPS, Patrick LEFEBVRE, Karine NACHTERGAELE, Sylvie DA PAIXAO, Isabelle DA SILVA, Florent BEURDELEY, Nicole LEBEAU, Marc CONILLEAU, Théophile LE GUERN, Béatrice GUYON, Isabelle MALLET, Véronique ALIX, Julien FENES, François CHAMPON, Marie-Claire ARASA, Jean-Michel BRUN, Maimouna N'DIAYE, Isabelle LEPERS, Erik VILLEGER

Excusés représentés : Boubou SOW pouvoir à Didier CHARNET, Virginie BUISSON pouvoir à Vanessa MALONGA, Nelly REGEAMORTEL pouvoir à Florence LEBouc, Thibault MANCHON pouvoir à Marianne DURANTON, Yannick LEMAIRE pouvoir à Jean-Michel BRUN, Marlène LATOUR pouvoir à Maimouna N'DIAYE, Pierre SPINOSA pouvoir à Marie-Claire ARASA,

Absents : Boubou SOW, Virginie BUISSON, Nelly REGEAMORTEL, Thibault MANCHON, Yannick LEMAIRE, Marlène LATOUR, Pierre SPINOSA

Secrétaire de séance : Monsieur Florent BEURDELEY

Objet : Création d'emplois saisonniers

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois,

Vu l'avis de la Commission des Finances Affaires générales en date du 31 janvier 2026,

Après avoir délibéré,

DÉCIDE la création de 80 emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique à raison d'une période d'activité de 35 heures mensuelles.

Les périodes d'activités seront réparties sur la période du 20 au 30 avril 2026 et la période du 29 juin au 28 août 2026.

Chaque emploi correspondra à un contrat de travail d'une durée d'une semaine.

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail

PRÉCISE que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 397 IM 361 de la fonction publique

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice au chapitre 012.

Marianne DURANTON
Maire
Conseillère Régionale

